

Complément d'avis n°2022/07 relatif à relatif à l'admission par l'État de diplômes de l'École Polytechnique de Bruxelles de l'Université libre de Bruxelles à délivrer le titre d'ingénieur diplômé

Objet

Injonction relative à la transmission d'un plan d'actions portant sur l'instauration d'un observatoire des métiers et de l'insertion professionnelle des diplômés à court, moyen et long terme propre à chacun des masters concernés par la demande d'admission par l'État, ainsi que sur la mise en place effective de « focus group » par master concerné et un planning prévisionnel de leurs réunions

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École Polytechnique de Bruxelles de l'Université libre de Bruxelles;
- Vu la note de synthèse établie par Olivier AMMANN, expert auprès de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 12 septembre 2023,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte avec réserves du plan d'actions transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 12 septembre 2023.

La présidente, Elisabeth CREPON